

Code :

CA8FAF

Durée de la formation :

5 jours soit 35 heures en continu

Public concerné :

Ouvrier agricole

Pré requis :

**Certificat médical
Savoir lire, écrire et compter
Maîtriser le maniement des tracteurs \geq à 50cv**

Nombre de participants :

Entre 4 et 6 personnes par session

Lieux :

**Institut Formelec
23 rue Alfred Lumière Jarry
97122 Baie Mahault
et / ou sur site client**

Coûts : Gratuit

Pour chaque stage, les normes d'hygiène et de sécurité seront étudiées



Cette formation est cofinancée par l'Union Européenne

Contact :

**INSTITUT
FORMELEC**

Tel : 0590 38 28 06
Fax : 0590 38 67 49
Mail : info@formelec.fr

CACES® CATEGORIE 8

En amont de l'action, lors d'une visite en entreprise, un test théorique sera réalisé afin de voir si le salarié a les pré-requis pour suivre la formation à la validation du caces8.

▪ Objectifs :

A L'ISSUE DE LA FORMATION LES PARTICIPANTS SERONT CAPABLES DE :

- Maîtriser les problèmes de sécurité liés à la conduite de tracteurs agricoles, tant sur le plan théorique que pratique
- Valider la formation par le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité, conformément à la Recommandation R372 modifiée du Caces®8.

▪ Contenu :

LA REGLEMENTATION :

- Arrêté du 2 décembre 1998
- Article R 233-13-19 du Code du Travail
- Recommandation R 372 modifiée

REGLES A OBSERVER SUR LE TERRAIN :

- Les responsabilités du conducteur d'engins
- Connaissance du terrain
- Connaissance de l'engin
- Ce qu'il faut faire avant de démarrer
- Les protections individuelles
- Les obligations et les interdictions d'emploi
- En cas de panne sur le chantier
- Déplacement des engins d'un lieu à un autre en fin de journée.

L'ENTRETIEN :

- Le manuel d'entretien
- Les sécurités à observer
- Les risques en cours

LES EXAMENS REGLEMENTAIRES :

Technologie des appareils : l'hydraulique, les divers équipements

▪ Méthode pédagogique :

Méthodes actives
Situations de travail

▪ Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs :

Tests de connaissances sur le métier

▪ Formalisation à l'issue de la formation :

Délivrance d'une attestation de fin de formation
Validation des connaissances et des aptitudes à la conduite en sécurité donne lieu à la délivrance du certificat d'Aptitude à la conduite d'engins en Sécurité (CACES®) visée